

- La Belgique ne parvient pas à remplir ses obligations européennes de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Denuo, la fédération des entreprises de traitement et de recyclage des déchets, souhaite une réforme du système Recupel.

Trop de déchets électriques sont "hors circuit"



Habituellement classée parmi les bons élèves en matière de collecte et de tri des déchets, la Belgique rencontre des difficultés pour remplir ses obligations européennes en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Des difficultés, il est vrai, également observées dans la quasi-totalité des pays membres de l'UE.

En vertu d'une directive datant de 2012, le taux de collecte des DEEE mis sur le marché belge devait en effet atteindre un minimum de 65 % à la fin de l'année 2019. Or, selon les données officielles qui ont été récemment publiées, celui-ci n'était que de 51 %, ce qui représente un peu plus de 150 000 tonnes d'appareils électroménagers, de composants d'ordinateurs, de GSM usagés ou encore d'outillages divers. Autant de "déchets" composés de matériaux (cuivre, fer, aluminium, or, argent, plastiques...) qui représentent une véritable mine de ressources potentielles s'ils sont récupérés et traités dans les conditions adéquates.

Dans notre pays, c'est principalement l'ASBL Recupel, mise sur pied par les importateurs et producteurs d'appareils électriques et électroniques, qui gère la collecte et le traitement des DEEE récupérés via les parcs à conteneurs, des dépôts installés dans les magasins, une centaine de collecteurs privés agréés et des entreprises du secteur de l'économie sociale – qui réparent certains de ces produits et leur offrent une seconde vie.

Faciliter la collecte et professionnaliser les ferrailleurs

Un système qui a "atteint ses limites" estime Cédric Slegers, directeur adjoint de Denuo, la fédération qui rassemble les entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets. "L'enjeu est d'arriver à inciter les propriétaires de ces appareils à les ra-

mener dans un centre de dépôt agréé plutôt que de les refiler à un ferrailleur qui ne l'est pas et qui va les traiter comme de la mitraille. Mais pour cela, il faut simplifier le circuit de collecte qui doit être beaucoup plus simple à comprendre et accessible pour les gens. Nombreux sont ceux qui ignorent encore ce qu'ils doivent faire quand ils veulent se débarrasser leur vieille machine à laver. D'autres n'ont pas un véhicule qui leur permet de transporter un tel appareil au parc à conteneurs, ils vont donc le mettre devant leur habitation et appeler un ferrailleur. Il faut mettre en place des systèmes plus souples pour aller récupérer ces équipements chez les gens", illustre-t-il, exemples à l'appui.

Le secteur, reconnaît M. Slegers, doit lui aussi assumer sa part de responsabilité pour améliorer les choses. "Il est clair qu'il faut que nos membres soient aussi prêts à faire des efforts. Il n'y a pas de place pour des acteurs qui font tout et n'importe quoi comme c'est encore trop le cas aujourd'hui. Il faut une professionnalisation du secteur au sein des usines de traitement mais aussi des collecteurs qui doivent suivre les standards européens Weelabex-Cenelec."

La fédération est prête à défendre ces évolutions, insiste notre interlocuteur, mais cette professionnalisation a un coût. La mise en place d'une filière spécifique pour les DEEE induit des frais pour le démantèlement, le traitement de certains composants nocifs, le stockage dans des conteneurs adaptés...

"Si cela rapporte moins à l'opérateur de traiter ces appareils pour la filière Recupel que via le marché de la ferraille et que cela lui demande plus de travail, ça ne marchera pas. Et croire que l'on pourrait régler ce problème uniquement par des mesures de contrôle chez les ferrailleurs, ça ne marchera pas non plus. À un moment donné, il faut payer cette différence. En France et aux Pays-Bas, ils reçoivent 50 à 75 euros la tonne en

51%

de DEEE collectés en 2019

Un peu plus de 150 000 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectés en Belgique l'an dernier. En vertu d'une directive européenne, le seuil minimal de 65 % aurait dû être atteint.